G	DARMERIE NATIONALE	H.	***** ±			
GROUPEN		BORDEREAU D'	ENVOI E	J		
UNITÉ Brigade de P.V. Nº 1 du 2/1 / 1979				79306171 08-01/79		
	E LA PROCÉDURE Sage d'objet volant non	identifié		ENQUÊTE X PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DÉLIT COMMISSION ROGATOIRE AUTRE		
NUMÉRO D'ORDRE		DÉSIGNATION DES	PIÈCES			
1 2 3 4 5	Procés-verbal de synt Procés-verbal d'audit Procés-verbal d'audit Croquis de 1'0 V N I Plan de situation.	ion E J				
AIRES	INDEXATION DU DESTINATAIRE (X) -NOMBRE D'EXEMPLAIRES M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBL Mr. le Préfet des Mr. le Général Comman Mr.le Ministre des et de la Justice Mili	à idant la ° Région Aes Défeuse moss, Direction de la	Gendarmerie	SUITE DU B. E. SUR PAGE(B) SURVANTE(S) VU ET TRANSMIS PAR: Colo de Grigade		
DESTINAT	ARCHIVE TRANSMISE ALL CAL DO	Groupement				

CO	MP	AC	NI	F
	IVI	$\mathbf{A}\mathbf{G}$	INI	E

d*	-
В	RIGADE
d•	
1	√∘ 1
du 2 Jany	i or 197
Renseign	ALYSE
Adm	inistratifs

. 49° Expédition

Passage d'objet

volant non identifié

PROCÈS-VERBAL D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

L'an m	il neuf cent	soixante	dix	neuf,le	deux j	anvie	r
Nous,	G	g	1	gendarme	A .	Р. Ј	•
	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T		-3-131-14-41-41-4				
de la bi	rigade de	40 12400					
Vu le	es articles	20	et 75	du Code de	procédi	ure péa	ale (
- 57				intes, que no ment aux or			

I. - PRÉAMBULE

Le deux janvier mil neuf cent soixante dix neuf à vingt deux heures, au bureau de notre brigade se présente monsieur E J ,

L'intéressé porte à notre connaissance qu'il a observé ce jour à 01 heure 35 un objet en forme de cerf-volant qui survolait l'agglomération de Au moment des faits,il était en compagnie de mademoiselle

Les déclarations de ces deux témoins font l'objet des pièces n° 1 / 3 et 1 / 2 jointes au présent dossier.

II Hesures prises -

Le trois janvier nous nous mettons en liaison téléphonique avec l'observatoire de Ce service nous informe quant raison du brouillard, aucune observation n'a été faite au cours de la nuit du 1° au 2 janvier 1979.

Nous entrons alors en liaison avec le groupe d'étude des phénomènes aeriens non identifiés , (G.E.P.A.N.) qui dépend du centre national d'études spatiales .Ce centre nous fait connaître qu'il enregistrait étte constatation.

Au cours de notre enquête diverses personnes ont été entendues verbalement, aucune d'elles n'a fait d'observation semblable.

Sur notre demande E J a établi un croquis de l'objet observé (pièce n° 1 / 2)

Un plan de l'agglomération de avec emplacement des témoins et la trajectoire de l'objet est joint à la présente procédure (pièce n° 1 / 6)

Dr. Commen

Par message nº 4/2 du 2 janvier 1979 nous avons rendu compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie.

Fait et clos à

le 7 janvier 197!

Le gendarme G

- GENDARMER	E NATIONALE II		PIÈCE Nº 💋	FEUILLET Nº 1
GROUPEMENT	des .		PFFAIRE E	J
COMPAGNIE CLESCO	CXXX de	PROCÈS-VERBAL	CADRE RÉSERVÉ AU DESI	
UNITÉ Brigade	de	D'AUDITION	CAURE RESERVE AU DESI	INATAIRE
			192	
P.V Nº	1 / 19 79			
PERSONNE ENTENDUE	J _i (t	émoin ayant observé l'O V	N I)	9
RÉFÉRENCES				
CE JOU NOUS SOUSSIGNÉ (S VU LES ARTICLE	s 20 et 75 SUIVANTES QUE NOUS AVENTENDONS : E Janvi A E Nement, les gl -Mon attention filante. Mais filante mais J'ai attiré l puisse égalem Le passage a Je suis absolétait horizon ville à Je suis forme devait avoir dimension du de référence. car des lueur sur le croqui de couleur blassez grandes - La forme g supérieur et -Un autre de en bas était p -Le passage de ma position -Je dois dir mais que maint quelque chose -Je pense que relativement fi bruit et avec -Sa direction -Sa direction -Sa direction -Si je me su absolument sûr Lecture faite prien à y change	ans, employé d'usine fil tionalité française qui n er 1979 à 1 heures 35, je Nous étions dans mon vé aces fermées, le moteur à n a été attirée par ce qu j'ai tout de suite compri un autre phènomène qui se "attention de ma passágér ent observer la chose duré 6 seçondes. Nous l'av ument sûr de la hauteur de tale et à hauteur des arc l, nous avons trés bien vu 5 à 10 mêtres de long. San fait qu'il faisait nuit e malgré tout j'ai trés bie s apparaissaient et dispa s. Ces lueurs étaient trés anchâtre légérement jaune sur l'objet énérale était celle d'un arrière soit resté dans l tail que je peux préciser lus court que celui remon de cet objet a eu lieu e que jamais je n'avais p enant je suis bien obligé existe. 'il s'agit d'un objet d'o aible et la discretion de un éclairage trés faible. 'ai de marche était sensit is décidé à témoigner su de ce que j'ai vu et des ar moi de la déclaration er à y ajouter ou à y retr	demeurant à s de Journe de L ous déclare à 14 he se trouvais en comp hicule, une I D Bres l'arrêt, lumière éte e j'ai pensé être s que ce n'était pe déroulait sous mes e sur le phènomène ons aperçu entre de e cet objet car sa ades du chateau for l'avant de cet objet de s e tre vraiment sus t de l'éloignement n vu l'avant et le raissaient aux empl faibles, sans forme par moment. Ces tâc cerf-volant bien qu e noir complet. c'est que l'avant tant sur le dessus entre deux cent, et orté attention à ce de me rendre à l'en entre deux cent, et orté attention à ce de me rendre à l'en entre deux cent, et orté attention à ce de me rendre à l'en entre deux cent, et orté attention à ce de me rendre à l'en ent Nord/Sud er ce phènomène c'en détails que je don ci-dessus j'y pers encheri	né le A oures 35 : pagnie de Mlle ak, en station- ointe une étoile as une étoile es yeux afin qu'elle oux maisons trajectoire rt de la vieill jet.Je pense qu' r de cette donc du manque côté inférieur lacements cités e particulière, ches étaient ue le côté .le côté trois cent; métre es phênomènes, évidence que sa vitesse déplacait sans st que je suis ne iste et n'ai > o
Nº 656.1.210	La Rezanna ent	tendue 30 Metaigné au carne	t de déclarations)	9-78-3.800.000 E.D. 2

PERSONNE A E		- A	4	
COMPAGNIE EXECUTION de UNITÉ Brigade de P.V Nº 1 / 1979	PROCÈS-VERBAL D'AUDITION	CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE		
GENDARMERIE NATIONALE		PIÈCE N° 3 FEUILLET N° 1		

ce your trois janvier mil neuf cent soixante dix neuf nous soussigné(s), G G gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons:

.E , ans,étudiante demeurant à qui nous déclare à 15 heures :

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y ajouter, à y changer, ou à y fetrancher. (A signé au carnet de déclarations.) Croquis
E
de 1'o

Piéce N° &
Croquis établis par Monsieur
E J aprés le passage
de l'objet.

